

## DOSSIER À FOURNIR PAR LES CANDIDATS LOCATAIRES ET LES GARANTS :

### POUR LES SALARIÉS :

- Carte d'identité ou titre de séjour
- 3 derniers bulletins de salaires
- Attestation employeur ou contrat de travail
- 3 dernières quittances de loyer, certificat d'hébergement ou taxe foncière
- Derniers avis d'imposition (4 volets)
- RIB

### POUR LES ÉTUDIANTS :

- Carte d'étudiant
- Carte d'identité ou titre de séjour
- 3 dernières quittances de loyer ou certificat d'hébergement
- Documents du garant selon sa catégorie professionnelle
- RIB

### POUR LES RETRAITÉS :

- Carte d'identité ou Titre de séjour
- Bulletin de pension de retraite + complémentaire
- 2 Derniers avis d'imposition (4 volets)
- 3 dernières quittances de loyer ou certificat d'hébergement ou taxe foncière
- RIB

### POUR LES NON-SALARIÉS :

- Carte d'identité du gérant
- Extrait K-bis à jour
- 2 derniers bilans
- 2 derniers avis d'imposition (4 volets)
- 3 dernières quittances de loyer, certificat d'hébergement ou taxe foncière
- RIB

***Le jour de la signature du bail, les futurs locataires devront obligatoirement fournir l'attestation d'assurance et le règlement complet du loyer, du dépôt de garantie et des frais d'agence sans respect de ces conditions, les clés ne seront pas remises.***

 **Accueil** : 04.91.54.14.92  
 **Location** : 04.91.54.84.30  
 **Fax** : 04.91.54.29.80  
 **E-mail** : [l.poilane@cabinet-berthoz.fr](mailto:l.poilane@cabinet-berthoz.fr)

SARL au capital 152 450 €  
Administrateur de biens  
Syndic de copropriétés  
9 A Bd National  
13001 MARSEILLE